

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :
09 septembre 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 23 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Florence CAPITAIN, Gérard NIMSGERN, Séverine TROMPARENT, Martine NOWACZYK, Jean-Louis MANGIN Serge SAUVAGERE, Bruno BUYS, Virginie RAMEAU, Demba GARY, Céline PORTOLES, Céline PARIS,

Absents excusés : Jean-Pierre SINDONINO pouvoir à Bruno BUYS, Clémence HARNIST pouvoir à Séverine TROMPARENT, Justin SAFFROY pouvoir à Jean-Louis MANGIN

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

**CONVENTION D'ADHESION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « SOUVENIR FRANÇAIS » Délibération n°
2026-54**

L'association du souvenir français a pour objectif de sauvegarder les lieux du souvenir de la mémoire combattante Française (tombes, monuments et stèles), de participer à l'œuvre de mémoire (participation aux commémorations notamment) et d'organiser des actions pédagogiques.

Il est proposé l'adhésion de la commune à l'association pour la durée d'un an, renouvelable tous les ans par tacite reconduction jusqu'en 2032, fin du mandat.

A titre indicatif, le montant de l'adhésion s'élève à 10 euros par élus soit 150 € et 10 € pour l'abonnement à la revue trimestrielle soit un montant annuel de 160 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à l'association du « Souvenir Français »

AUTORISE le maire à signer cette convention

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET